

MAINTIEN DES TAUX DES TAXES COMMUNALES ET DU PRIX DE L'EAU

Réuni dernièrement, le conseil municipal de Saulcy-sur-Meurthe a voté les décisions suivantes :

Approbation des comptes de gestion M14, M49 et Forêt

Les comptes de gestion dressés par Madame la Trésorière pour l'ensemble des opérations de l'exercice 2018, Budget Général M14, Budget de l'Eau M49 et Budget de la Forêt n'appellent ni observation, ni réserve des membres du Conseil Municipal.

Vote des Comptes Administratifs 2018 et affectation des résultats

Le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs 2018 qui se résument comme suit :

- Au Budget Général M14 :

excédent de 264 781,63 € en fonctionnement et déficit de 171 898,99 € en investissement ce qui permet un report de 92 882,64 € en recettes de fonctionnement du Budget Primitif 2019.

- Au Budget de l'Eau M49 :

excédent de 19 790,84 € en fonctionnement et de 157 800,34 € en investissement.

- Au Budget de la Forêt :

excédent de 24 613,65 € en fonctionnement et déficit de 15 266,93 € en investissement ce qui permet un report de 9 346,72 € en recettes de fonctionnement au Budget Primitif 2019.

Vote des Budgets Primitifs 2019

Le Conseil Municipal adopte les budgets primitifs 2018 présentés par Monsieur le Maire, à savoir :

- Budget Général M14

• Fonctionnement (dépenses / recettes)	2 068 707 €
• Investissement (dépenses / recettes)	849 783 €

- Budget de l'Eau M49

• Fonctionnement (dépenses / recettes)	229 552 €
• Investissement (dépenses / recettes)	449 424 €

- Budget de la Forêt

• Fonctionnement (dépenses / recettes)	21 497 €
• Investissement (dépenses / recettes)	15 266,93 €

Fixation des taux de fiscalité locale 2019

Le Conseil Municipal décide de maintenir le taux des trois taxes locales.

Pour l'année 2019, les taux resteront à :

- 21,76 % : taxe d'habitation
- 22,38 % : taxe sur le foncier bâtiment bâti
- 28,15 % : taxe sur le foncier non bâti

**Les budgets ont été voté à l'unanimité
avec maintien des taux de fiscalité locale et du prix de l'eau potable.**

Vote des subventions aux associations

Le Conseil Municipal vote l'affectation des subventions aux associations pour un montant total de 13 730 €.

Création d'un poste d'agent de comptabilité à temps partiel

Le Conseil Municipal décide la création d'un poste d'agent de comptabilité à temps partiel à compter du 2 mai 2019 au plus tôt.

Révision annuelle des charges locatives des appartements communaux

Le Conseil Municipal décide d'augmenter les charges applicables pour les appartements communaux. Le prix moyen des charges réparties sur les 12 prochains mois compter du 01/03/2019 seront pour le T2 de 64 m² de 83,20 € par mois ; pour le T4 de 83 m² de 107,90 € par mois et pour le T4 de 93 m² de 120,90 € par mois.

Modification des tarifs des salles communales

Après la réhabilitation des salles communales, le Conseil Municipal décide d'une nouvelle tarification de location concernant les personnes ou organismes extérieurs à la commune.

Passage en non valeur d'une facture sur le budget de l'eau M49

A la demande de la Trésorerie de Saint-Dié-des-Vosges, le Conseil Municipal décide de passer en non valeur la somme de 33,76 euros d'impayés suite au décès d'un administré.

Avenant n°1 pour la rénovation du bureau de poste

Suite au coût de travaux supplémentaires concernant la restructuration des locaux de la Poste en Agence postale, le Conseil Municipal accepte l'avenant n°1 au marché correspondant à une dépense de 2 185,90 euros HT. Il est à noter que les dépenses d'aménagement des locaux de l'Agence Postale communale sont couverts par une subvention de La Poste.